

Convention "accès aux déchetteries" MODALITES D'APPLICATION

Objet : Dépôt des déchets assimilés des professionnels.

Destinataires : Ressortissants uniquement de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les ressortissants de la Chambre de Commerce et d'Industrie et aussi de la Chambre de Métiers doivent s'adresser à la Chambre de Métiers.

Qui peut accéder à une déchetterie du Syndicat Centre Hérault ?

1 • Les véhicules inférieurs à 3.5 Tonnes de charge utile.

2.1 • Les professionnels ressortissants du territoire

détenteurs d'un carnet à souche (52 tickets pour une année)
délivré par la Chambre de Commerce et d'Industrie,
au Point Accueil de Lodève.

Heures de permanence
assurées par les représentants
Chambre de Commerce
et d'industrie.

Lundi :	} 8h à 12h30 13h30 à 17h30
Mardi :	
Mercredi :	
Jeudi :	
Vendredi :	

ou

2.2 • Les professionnels non ressortissants du territoire intervenant chez les particuliers
ou dans une collectivité publique du territoire :

Sur présentation d'une attestation de production
ou de détention des déchets validée par la Commune concernée.

2.1 { Dépôt gratuit pour 1m³ par semaine
avec possibilité de cumul sur un mois (4m³)
&
2.2 { Au-delà de ce volume de 1 m³,
une participation financière de 7€ par m³
sera demandée et donnera lieu à facturation.

3 • Les professionnels non ressortissants du territoire du Syndicat Centre Hérault travaillant
sur un chantier sur le dit territoire.

Sur présentation de l'attestation de chantier remise par l'entreprise commanditaire des travaux.

3 { Leurs dépôts donneront lieu à facturation
par le Syndicat Centre Hérault dès le premier m³.

Quels sont les déchets admis dans toutes les déchetteries?

Les **déchets banals** : cartons pliés, métaux, déchets verts, bois, encombrants, verre...

Les **déchets inertes** (terre, gravats, roches, béton ordinaire, pierres, sable, tuiles, céramique et carrelage) en faible quantité (**1 m³ maximum par semaine**).

Modalités :

Les déchets devront être triés soit préalablement, soit sur place et de dimensions ou de poids compatibles avec l'exploitation des équipements.

Si l'importance des apports dans une déchetterie à 4 quais est susceptible d'entraîner des difficultés de fonctionnement, le professionnel pourra être réorienté en fonction du secteur vers la déchetterie d'Aspiran ou de Lodève.

A noter :

Les **déchets toxiques en quantités dispersées (DTOD)** et les **pneus** (tourisme) sont admis en petites quantités dans les déchetteries d'Aspiran et de Lodève en contrepartie de la tarification en vigueur. Les professionnels peuvent s'adresser directement à la filière.

Pour les **gravats et inertes**, en plus grandes quantités, il y a des possibilités de dépôts d'inertes de proximité sur des sites clôturés dans certaines Communes.

Horaires d'ouverture des déchetteries.

Déchetteries	Jours	Matin	Après-midi
Aspiran Lodève	lundi au Vendredi samedi	9h à 12h30 9h à 12h	14h à 17h30 14h à 17h
Aniane	lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h à 12h30	14h à 17h30
Le Pouget St Jean de la Blaquièrre	lundi, mardi jeudi, vendredi, samedi	9h à 12h30	
Paulhan Le Caylar	lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi		14h à 17h30

Dans toutes les déchetteries, accueil par un gardien qui vous oriente et participera à la bonne application de la convention.

Votre geste de tri permet le recyclage et la valorisation des déchets.